



Heure Sup + Prime matériel

Par C46747, le 19/09/2025 à 12:48

Bonjour,

Je vous explique ma situation pour avoir votre avis, car je ne suis pas sûr de mes droits.

Convention Collective Nationale (CCN)

Dans l'entreprise, nous sommes seulement 3 : mon patron, mon collègue, et moi.

J'ai toujours travaillé en binômes avec mon collègue sauf dans certain cas

J'ai travaillé en tant qu'électricien sous un contrat à durée déterminée (CDD) de 6 mois. Mon contrat était prévu pour 35 heures par semaine, mais en réalité je travaillais tous les jours de 8h à 17h, soit environ 40 heures par semaine. Sur l'ensemble du CDD, j'ai calculé que j'ai effectué environ 72 heures supplémentaires. Bien évidemment, j'ai retiré les heures où je n'étais pas présent, ou les jours où je finissais plus tôt (par exemple à 15h30).

Mon patron dit qu'il a tout noté de son côté, mais je n'ai jamais vu ces documents.

Mon collègue, lui, touche ses heures supplémentaires (j'ai pu voir une de ses fiches de paie), mais pour moi, mon patron refuse de les payer. Selon lui, ces heures sup n'existent pas et entre 16h et 17h, je ne ferais rien.

Concernant le matériel et la tenue : je n'ai jamais reçu de vêtements ou d'outils de travail. J'utilisais mes propres vêtements et mes propres outils sur les chantiers.

L'organisation du travail était très floue : je n'ai jamais eu de planning officiel, et je ne savais pas toujours ce que nous faisions le lendemain ou la semaine suivante. Parfois, j'étais seul sur certains chantiers,

Pour les déplacements, ils étaient réguliers mais parfois longs :

Mon collègue me récupérait pour être sur le chantier à 8h (PARIS)

Souvent j'aller avec ma voiture sur le chantier

Parfois, nous allions à XXX endroits en déplacement. Nous partions souvent dès 6h et avions environ 2 heures de trajet pour arriver sur le chantier. Puis le retour 2h de trajets

Une fois nous sommes aller à X endroit en déplacement partie à 6h nous sommes partie du chantier vers 15h 2h de trajet et enfin compte Une fois Le chantier se terminait à 17h, mais au lieu de me déposer à ma voiture, ils allaient chercher du matériel pour un second chantier, donc je n'étais pas à ma voiture avant 18h.

J'ai également signé mon solde de tout compte, mais je l'ai fait par peur, car cela se passait dans le bureau au sous-sol de l'entreprise.

Preuves que j'ai :

Photos (BEAUCOUP) me montrant sur le chantier à 17h ou même quelques minutes avant, par exemple à 16h15 16h30 jusqu'à 17h

Fiche de paie 1 une seul de mon collègue montrant qu'il est payé pour ses heures sup.

Différence de traitement avec mon collègue.

Vidéo ou il dit au téléphone que j'étais tout seul sur le chantier

Questions que je me pose :

Ai-je droit à la prime de salissure pour utiliser mes propres vêtements ?

Ai-je droit à une prime d'outillage pour utiliser mes outils personnels ?

Mon patron doit-il me payer les heures supplémentaires que j'ai réellement effectuées ?

Pour résumer, mon patron refuse de me payer mes heures supplémentaires, considère que je ne fais rien entre 16h et 17h, et que les heures sup n'existent pas, alors que mon collègue est payé correctement pour les mêmes types d'heures.

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de lire mon message.